



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mobilisation citoyenne face à l'urgence de la crise COVID-19

Les missions présentes ci-après sont celles qui apparaissent sur la plateforme de mobilisation citoyenne et sont, par ailleurs, les missions de réponse aux urgences liées, directement ou indirectement, à la crise sanitaire du virus COVID-19.

La centralisation de ces missions sur le site de la Réserve Civique permettra d'en garantir leur visibilité et de s'assurer qu'aucun territoire ne se trouve en incapacité de les assurer. Tous les acteurs publics et associatifs sont invités à mobiliser les structures et les citoyens vers le site de la réserve civique.

Concernant les missions en présentiel, seules celles relatives à l'aide alimentaire, l'aide d'urgence, la garde d'enfants notamment de soignants dans les espaces publics dédiés à cette mission et les courses pour les personnes vulnérables (sans contact physique avec les personnes concernées) relatives aux besoins de première nécessité (alimentation, hygiène, pharmacie) sont autorisées. Les bénévoles peuvent à ce titre cocher la case 4 de leur attestation de circulation afin de justifier de leur déplacement auprès des forces de l'ordre.

Les missions à distance et sans contact physique, de toute nature, pourront se poursuivre. La mission à distance jugée prioritaire, et donc d'urgence dans la période, est le maintien du lien avec les personnes fragiles isolées notamment les âgés, les personnes en situation de handicap et les personnes isolées en situation de pauvreté et de précarité. L'ensemble des autres actions à distance peuvent être maintenues notamment en ce qui concerne le soutien scolaire par exemple.

Mission types

Mission N°1 – Aide alimentaire et d'urgence

Intitulé

Jedistribue des produits de première nécessité (aliments, hygiène, ...) et des repas aux plus démunis

Objectif de la mission

En cette période de crise sanitaire, les personnes les plus démunies doivent accéder aux biens qui leur sont vitaux au quotidien. Les associations d'aide alimentaire et non alimentaire ainsi que les associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté ont besoin de la mobilisation citoyenne pour assurer la continuité de toutes ces activités essentielles.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je me rends sur le site de l'association de fourniture de biens de première nécessité et participe à :

- la récupération des produits (notamment en voiture) ;
- la préparation des paniers contenant les produits ;
- la disposition des paniers afin d'en assurer leur distribution ;

- la préparation des espaces pour les repas en appliquant les règles de sécurisation sanitaire ;
- le déconditionnement et la cuisine des produits : préparation, cuisson, ... ;
- la distribution/livraison des repas

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes qui ne sont pas désignées comme fragiles vis-à-vis du Covid-19 (personnes de plus de 70 ans, femmes enceintes, personnes souffrant d'une insuffisance rénale chronique dialysée, d'une insuffisance cardiaque grave, d'une cirrhose au stade B, d'une pathologie chronique respiratoire, d'une obésité morbide, les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications et les personnes immunodéprimées).

Pour me rendre sur site, je me munis de mon autorisation de déplacement et j'évite d'emprunter les transports en commun pendant les périodes d'affluence. Sur place, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres (lavage réguliers des mains, éternuer dans son coude, rester à 1m des autres personnes, etc.). Le port d'un masque n'est pas nécessaire et le port de gants est à proscrire. Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Mission N°2 – Garde exceptionnelle d'enfants

Intitulé

Je garde des enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance

Objectif de la mission

En cette période de crise sanitaire, il est essentiel que les citoyens qui ont la nécessité de poursuivre leurs activités professionnelles, et en particulier les personnels soignants et les personnels éducatifs qui sont en première ligne, puissent être aidés dans leur quotidien. La mobilisation des structures telles que les écoles pour les soignants doivent permettre au plus d'enfants possible d'être accueillis. Dans les structures de l'Aide Sociale à l'Enfance (foyer ou maison d'enfants à caractère social MECS), le suivi de la scolarité des enfants doit pouvoir être assuré.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je me rends dans une structure proche de chez moi (école ou maison d'enfants à caractère social) et participe à :

- animer des séquences avec les enfants notamment de cours et de soutien scolaire ;
- appuyer les enseignants, animateurs, éducateurs volontaires dans leurs activités.

Lorsque je m'engage à garder des enfants plusieurs jours, je garde les mêmes enfants afin de limiter les risques de diffusion du virus.

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes qui ne sont pas désignées comme fragiles vis-à-vis du Covid-19 (personnes de plus de 70 ans, femmes enceintes, personnes souffrant d'une insuffisance rénale chronique dialysée, d'une insuffisance cardiaque grave, d'une cirrhose au stade B, d'une pathologie chronique respiratoire, d'une obésité morbide, les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications et les personnes immunodéprimées).

Pour me rendre sur site, je me munis de mon autorisation de déplacement et j'évite d'emprunter les transports en commun pendant les périodes d'affluence. Sur place, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres (lavage réguliers des mains, éternuer dans son coude, rester à 1m des autres personnes, etc.). Le port d'un masque n'est pas nécessaire et le port de gants est à proscrire. Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Mission N°3 – Lien avec les personnes fragiles isolées

Intitulé

Je maintiens un lien (téléphone, visio, mail, ...) avec des personnes fragiles isolées (âgées, malades, situation de handicap, de pauvreté, de précarité, etc.)

Objectif de la mission

En cette période de crise sanitaire et de confinement, il est essentiel que les personnes les plus en risque d'isolement relationnel puissent bénéficier de contacts réguliers et bienveillants. Cet isolement peut, en effet, être rompu en organisant un lien par téléphone, visio ou par d'autres moyens de communication.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je suis mis en contact avec une personne isolée par le biais d'une association ou d'un organisme public :

- j'échange avec la personne, prends de ses nouvelles ;
- je fais remonter des alertes aux structures, si je le juge nécessaire, sur l'état de santé – mentale ou physique – et les besoins exprimés de la personne contactée.

Lorsque je m'engage à prendre contact avec des personnes âgées, en situation de handicap, en situation de pauvreté, de précarité, ou d'isolement, je m'engage à suivre les recommandations précisées dans les kits de formation.

Cette mission est accessible à tous les citoyens qui le souhaitent.

Mission N°4 – Solidarité de proximité

Intitulé

Je fais les courses de produits essentiels pour mes voisins les plus fragiles.

Objectif de la mission

En cette période de crise sanitaire, protéger les personnes les plus fragiles, en particulier les personnes âgées, celles en situation de handicap, ou celles dans l'impossibilité de se déplacer, est une priorité. Toute sortie est une occasion de contacts, et donc une prise de risque supplémentaire. Afin de limiter les risques pour les plus fragiles, la mission consiste à réaliser pour leur compte les courses dont ils ont besoin (alimentaire, hygiène, pharmacie, ...).

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Sur la base des besoins exprimés par les personnes les plus fragiles :

- je fais leurs courses ;
- je dépose les sacs devant leur porte et évite tout contact.

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes qui ne sont pas désignées comme fragiles vis-à-vis du Covid-19 (personnes de plus de 70 ans, femmes enceintes, personnes souffrant d'une insuffisance rénale chronique dialysée, d'une insuffisance cardiaque grave, d'une cirrhose au stade B, d'une pathologie chronique respiratoire, d'une obésité morbide, les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications et les personnes immunodéprimées).

Pour sortir faire ces courses, je me munis de mon autorisation de déplacement. J'évite d'emprunter les transports en commun pendant les horaires d'affluence. Dans les magasins, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres (lavage régulier des mains, éternuer dans son coude, rester à 1m des autres personnes, etc.). Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.